

Le : 28 mars 2018 à 17:53 (GMT +02:00)

De : "daniel gioe" <d.gioe.d@gmail.com>

À : "enq.gassouillis@orange.fr" <enq.gassouillis@orange.fr>

Objet : Contribution à l'enquête publique du projet éolien des Gassouillis à Bussière-Poitevine

Association de Sauvegarde de l'Environnement de Liglet et La Trimouille
Daniel Gioé
Boisgrenier
86290 Liglet

à Monsieur le Commissaire-enquêteur André Grand
Mairie de Bussière-Poitevine
87320 Bussière-Poitevine

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Je viens vers vous en ma qualité de Président de l'association Sauvegarde de l'Environnement de Liglet et La Trimouille.

L'objet de notre association qui compte 70 membres est de défendre l'environnement sur l'ensemble du territoire Montmorillonnais et des départements limitrophes.

Au nom de notre bureau et de nos adhérents, j'ai l'honneur de vous adresser notre contribution à l'enquête publique dont vous avez la charge et de vous faire part de notre opposition à la réalisation du projet d'implantation d'une centrale éolienne sur la commune de Bussière-Poitevine.

Je vous expose ci-dessous nos raisons:

Le mitage d'un territoire et un déficit de démocratie locale:

Ce sont les implantations de plusieurs centaines d'aérogénérateurs qui sont en projet dans le nord de la Haute Vienne, le sud Vienne et le sud de l'Indre.

C'est dire l'extraordinaire mitage industriel qui est annoncé et qui menace toute une région, pourtant réputée pour ses vents faibles et qui, par conséquent, n'avait pas particulièrement vocation à se convertir à l'éolien.

Force est de constater que tous ces projets sont menés d'une façon anarchique, sans aucune régulation, et, hormis les enquêtes publiques où les citoyens peuvent enfin dire leur mot, aucune concertation n'est organisée au préalable avec les populations. Tout se passe en catimini, dans le secret du bureau du Maire à qui le promoteur fait miroiter des retombées fiscales pour sa commune puis chez quelques propriétaires qui signent alors des promesses de bail aux articles abscons, alléchés par l'encaissement de loyers. Et le tour est joué: plus tard, le promoteur reviendra en mairie exposer quelques panneaux avec des photomontages douteux et la population locale découvrira, entre surprise, colère ou résignation, qu'elle devra subir les désagréments d'une installation industrielle.

Il y a là un déficit de démocratie parfaitement choquant qui nourrit ce divorce entre les citoyens qui se sentent de plus en plus dépossédés et les élus. Ceux-ci, d'ailleurs, au cas où ils regretteraient leur décision d'avoir laissé faire le promoteur, n'auront plus leur mot à dire: les délibérations des conseils municipaux et des communautés de communes, prises dans le cadre de l'autorisation unique, n'auront qu'une valeur consultative.

La détérioration d'un paysage et d'un cadre de vie:

La hauteur des machines prévues aux Gassouillis atteindrait 182 m. Elles produiront donc un effet gigantesque dans un paysage aux reliefs peu accentués et seront visibles à 10, 20 km à la ronde. De ce fait elles impacteront gravement une région de bocage, encore bien préservée, très riche en biodiversité, assez unique. De nombreux bocages ont hélas disparu en France ou ont été dégradés du fait du développement de la culture intensive des céréales. Nous avons la chance encore de jouir d'un paysage authentique et conservé. Nous avons, par conséquent, le devoir impérieux de préserver cette richesse naturelle et de la transmettre aux générations futures. Nous avons une obligation de refuser sa destruction et sa banalisation.

Le projet des Gassouillis impacterait sévèrement et irrémédiablement des sites et des villages entiers. Les 7 éoliennes, placées sur une hauteur, vont impacter gravement la vallée de la Gartempe qui s'enorgueillit d'abriter les sites classés du Roc d'Enfer et Saut

de la Brame, Il s'agit de sites parmi les plus emblématiques du ,département de la Vienne avec des paysages pittoresques remarquables. Ce sont des lieux très prisés des touristes, des promeneurs, des amoureux de la nature. Une atteinte à un environnement aussi préservé serait inadmissible. A quoi sert-il de classer des sites, de prendre des directives et des décrets sensés de protéger les paysages et la biodiversité, d'engager pour ce faire des fonds publics, si ensuite on permet de les altérer par des installations industrielles ? La convention dite de Florence sur les paysages, dont notre pays est signataire, reconnaît d'ailleurs le droit aux citoyens de vivre dans un environnement paysager de qualité.

Les hameaux environnants de La Liardière, Les Rimpaudières, les Glayolades, Chez Périguets, Chez Milange, La Barre en Défend, La Fromenterie, La Beaune et bien d'autres ont été traités avec désinvolture. Le charme et le caractère de ces lieux de vie seraient détruits à jamais

Un impact sur le patrimoine bâti et le tourisme:

Le Haut Limousin, placé aux confins de plusieurs régions historiques (Poitou, Berry), s'enorgueillit d'un patrimoine vernaculaire et d'un patrimoine historique très riches.

Bien entendu, cette richesse du bâti s'articule et s'interpénètre avec un paysage bien préservé. Le tout forme l'harmonie du territoire. Cette harmonie tomberait si, par malheur, toute cette contrée devait se transformer en une vaste zone industrielle mitée par des machines géantes. Il perdrait tout attrait.

Qui viendrait visiter, séjourner, s'installer dans une région criblée d'éoliennes qui aura perdu irrémédiablement toute attractivité ? Que deviendront toutes ces personnes qui, ces dernières années, ont investi pour ouvrir des gîtes ruraux, des chambres d'hôtes et qui en vivent ? Qui fréquentera les restaurants ?

L'étude du projet des Gassouillis sur le patrimoine protégé, commandée et rétribuée par le promoteur qui donne le ton, consiste à minimiser les impacts sur les 54 monuments présents sur l'aire concernée.

La synthèse de l'étude d'impact (page 177) ne mentionne que 2 monuments subissant des impacts modérés. 12 autres monuments sont évoqués, sans précisions, comme présentant des sensibilités, mais les impacts ne sont pas définis.

Le Dolmen de Chiroux et la croix Hosannièrre de Plaisance, classés MH, sont distant de seulement 3 km du projet. Ils ont été regroupés avec l'église et le presbytère pour permettre de conclure à des impacts modérés sous le prétexte qu'ils sont "protégés" par le tissu bâti.. Pourtant, la croix Hosannièrre , sur la RD 5 à la sortie du village en direction du projet, subirait des impacts forts. Le Dolmen de Chiroux, à 4,5 km au sud-est du village subirait également des impacts forts.

De même, la Tour de la Côte au Chapt, à 3 km du projet, subirait des impacts jugés modérés grâce à un photomontage sur lequel les éoliennes ont été "floutées".

Pour être complet, il faudrait citer aussi bien d'autres monuments plus éloignés mais qui eux aussi subiraient des impacts: le château du Cluzeau et le Dolmen de la Pierre Levée, les monuments de la ville haute de Montmorillon, la Chapelle de la Plain, église St Maurice etc.

Il est très regrettable que, volontairement ou non, l'avis de l'Architecte des Bâtiments de

France n'est pas été requis.

Les impacts sur l'avifaune et les chiroptères:

Comme le rappelle l'Autorité Environnementale, " le site d'étude est localisé dans une zone à préserver identifiée en tant que réservoir de biodiversité des systèmes bocagers". Selon l'étude, l'avifaune est très riche en espèce (75 recensées dont 8 d'intérêt communautaire) sur le site même et à sa périphérie. Le site se trouve sous le couloir bien identifié de diverses migrations dont celle de la grue cendrée qui est d'un intérêt national et que le seul bon sens voudrait que tout projet éolien en soit exclu. Le foisonnement des projets en cours ou déjà autorisés dans toute la région, par leur cumul, fait craindre une perturbation catastrophique pour ce couloir écologique emblématique.

La présence du milan noir et de la bondée apivore présentant une vulnérabilité forte au risque de mortalité éolien devraient interdire ce projet.

Le site est également riche de 15 espèces de chiroptères. Toutes les espèces de ces animaux, extrêmement utiles à l'équilibre de la biodiversité, et dont les effectifs ne cessent de s'effondrer, jouissent d'une protection totale sur le territoire français.

L'étude d'impact mentionne à la page 163: "que la recommandation d'un éloignement minimal de 200m des éléments boisés (EUROBATS) ne peut être respectée , car elle rendrait l'implantation d'éoliennes impossible". Il est proposé par le promoteur de brider les éoliennes à certaines périodes, en fonction du suivi de mortalité ! Cette mesure, dite compensatoire, peut faire bondir.

A quoi servent les textes, les décrets, les circulaires pour protéger les oiseaux et les chiroptères, à quoi sert l'argent public dépensé pour la conservation d'espèces en danger si on permet par ailleurs des installations industrielles dans des zones réputées pour leur richesse avifaunistique et qui vont effaroucher, déranger et tuer ces mêmes espèces qu'on prétend protéger ?

La dépréciation des biens immobiliers:

Les biens impactés seront très nombreux puisque plus de 60% de l'aire d'étude subirait des impacts visuels; les villages de Lathus- St- Rémy, St- Rémy en Montmorillon , Bussière-Poitevine, Oradour- St-Genest, tous les hameaux environnants.

Tous ces biens subiront une dépréciation de leur valeur ainsi que l'établissent des décisions de justice et témoignages de professionnels de l'immobilier.

Les transactions seront plus difficile en cas de vente des biens et les propriétaires auront un manque à gagner. Qui achètera une maison à la campagne avec un champs d'éoliennes de 180 m de haut comme spectacle devant sa porte, dans un endroit qui aura perdu tout son attrait ?

Les conséquences sur la santé humaine et animale:

De nombreuses études scientifiques, de nombreux rapports médicaux, notamment aux Etats Unis, en Australie, en Allemagne etc... font état des nuisances des infrasons sur la santé humaine. Ces études font apparaître des troubles de santé anormalement élevés chez les populations riveraines des centrales éoliennes: migraines, acouphènes, syndrome dépressif, tachycardie etc...

L'Académie de Médecine, par soucis de précaution, a préconisé, en vain, d'observer une distance minimum de 1500 m entre les éoliennes et les habitations. Le législateur n'a pas retenu cette préconisation et a maintenu une distance de seulement 500 m!

D'autres études, notamment celle menée par des chercheurs de l'Université de Lisbonne, font état de nuisances sur la santé des animaux. Or le Limousin est une région d'élevage bovin par excellence, au très fort label.

En conclusion:

Bien d'autres sujets seraient à développer: la pollution des sols par des milliers de tonnes de béton ferrailé enfouies dans le sol à jamais, la rupture du lien social dans les villages où les "contre" s'opposent aux "pour", la pollution visuelle et auditive (des habitations sont situées à seulement 600 m des machines), des subventions énormes pour une industrie au rendement minime et incertain, subventions ponctionnées sur la richesse nationale et donc sur les contribuables, le démantèlement qui n'est pas assuré en fin de vie et qui fait craindre un avenir de friches industrielles comme on le voit déjà aux Etats Unis, le problème des métaux dits " terres rares" extraites dans des conditions effroyables en Chine et éminemment dangereuses etc...

Nous ne sommes pas anti-éoliens, nous sommes persuadés qu'une transition énergétique est indispensable pour la planète et que des solutions adaptées au territoire (il y en a déjà) doivent être recherchées ou approfondies.

Mais le système que l'on nous propose, soit de recouvrir le pays de machines gigantesques n'importe où, n'importe comment, sans aucune régulation, sans aucune concertation avec les usagers, au détriment de la population et de la biodiversité, ne nous paraît pas acceptable.

C'est donc avec respect et conviction que je vous prie de donner un avis défavorable à ce projet.

Vous remerciant de votre attention, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire-enquêteur, l'expression de mes salutations respectueuse.

Daniel Gioé, président de " Sauvegarde de l'environnement de Liglet et La Trimouille"